MAIRIE de Saint Hilaire de Clisson
1 Place de l'église
44190 St HILAIRE DE CLISSON
✆ 02 40 36 07 79
accueil@mairieshdc44.fr

Informations relatives au Pacs

Veuillez trouver ci-dessous les démarches à effectuer afin que nous puissions préparer votre PACS :

- Rédiger et signer la convention –type de PACS Cerfa n°15725-03 (sur service-public.fr)
- Compléter et signer la déclaration conjointe de PACS Cerfa n° 15726-02 (sur service-public.fr)
- Une copie d'une pièce d'identité de chaque partenaire **en cours de validité**
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation **de moins de trois mois**
- Avez-vous des enfants en commun ? ☐ : oui combien : ……

  ☐ : non
- Quelle est votre profession ?

  ☐ Nom …….. ☐ Profession : ……..

  ☐ Nom …….. ☐ Profession : ……..
- Combien de personnes seront présentes le jour J ? ……

Au dépôt de votre dossier complet en Mairie, vous serez informés d'une date et heure de rendez-vous pour signer le contrat de droit privé en présence d'un officier d'état civil.

Lors du rendez-vous, il vous sera remis :

- l'original de votre convention
- trois récépissés de l'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du pacte civil de solidarité.